

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Les mineurs et les majeurs mis en cause en 2009

Julie BOE, chargée d'études à l'ONDRP

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie les statistiques annuelles sur les faits constatés de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, ainsi que celles sur les personnes mises en cause. Ces données font notamment l'objet de plusieurs fiches thématiques du rapport annuel de l'ONDRP qui est publié en novembre, soit plus de 10 mois après la mise à disposition des plus récentes qui sont disponibles dès janvier. Le présent article de la collection « Repères » est consacré aux statistiques sur les mineurs ou les majeurs mis en cause en 2009. Il s'agit de rendre accessible la mise à jour de la fiche du rapport annuel consacrée à ce sujet, en anticipation du rapport 2010.

Le cadre méthodologique dans lequel s'inscrivent les travaux de l'ONDRP sur les mis en cause a été précédemment décrit en détail dans de nombreux articles, dont pour les plus récents, les « Grand Angle » n°16 et n°17 diffusés en 2009. Le lecteur est invité à les consulter pour en savoir plus à ce sujet. Il semble en particulier utile de rappeler que les caractéristiques d'âge, de sexe ou de nationalité des mis en cause ainsi que leur nombre dépend en premier lieu de l'activité de la police et de la gendarmerie en matière d'élucidation des crimes et délits. Il ne faut donc pas les confondre avec celles des auteurs de crimes et délits.

André-Michel VENTRE
Directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM,
Président du Conseil d'orientation de
l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En 2009, 1 174 837 personnes ont été mises en cause. Parmi elles, 18,3 % sont des individus mineurs (214 612 mis en cause). **Entre 2008 et 2009, et contrairement à ce qu'on avait observé précédemment, le nombre de majeurs et de mineurs mis en cause évolue différemment** : le nombre de majeurs baisse légèrement (- 0,5 %, soit - 4 347 mis en cause) alors que celui des mineurs augmente de + 3,3 % (soit + 6 791 mis en cause). En conséquence, la part des mineurs au sein des mis en cause s'élève (+ 0,5 point).

Ce sont les infractions révélées par l'action des services qui expliquent à

elles-seules la baisse du nombre de majeurs mis en cause. En 2009, 331 961 majeurs sont mis en cause pour ce type d'infractions. Cela représente une baisse de 4 % sur un an (soit - 13 841 mis en cause). Il s'agit du seul indicateur¹ pour lequel le nombre de majeurs mis en cause décroît. Ce dernier diminue principalement en matière d'infractions à la police des étrangers (- 14,2 %, soit - 16 514 majeurs mis en cause).

Contrairement aux majeurs, le nombre de mineurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services augmente entre 2008 et 2009

(+ 5,7 %, soit + 2 328 mis en cause). La proportion des moins de 18 ans parmi les mis en cause pour ces infractions s'accroît, passant de 10,5 % en 2008 à 11,4 % en 2009. L'augmentation du nombre de mineurs mis en cause est essentiellement due à des procédures pour usage de stupéfiants (+ 10 %, soit + 1 686 mis en cause).

Près de 40 % de la hausse du nombre de mineurs mis en cause de 2008 à 2009 résulte de mises en cause pour atteintes aux biens. On rappelle² qu'il s'agit de l'indicateur pour lequel la part des mineurs au sein des mis en cause est la plus élevée :

(1) Les crimes et délits pour lesquels les personnes sont mises en cause sont répartis par l'OND en « indicateur ». On pourra se référer au chapitre « développements » du grand angle 16 de mai 2009 pour en avoir une présentation appliquée au cas particulier de l'étude des « mis en cause ».
(2) Voir le grand angle 17 de juin 2009

en 2009, près de 34 % des mis en cause pour des atteintes aux biens sont des mineurs.

Le nombre de 106 178 mineurs mis en cause pour atteintes aux biens est en augmentation de 2,6 % sur un an (+ 2 721 *mis en cause*). Cette hausse se concentre tout particulièrement sur les vols sans violence, et notamment les vols simples contre des particuliers (+ 1 369 *mineurs mis en cause*). Le nombre de majeurs mis en cause pour des atteintes aux biens augmente également (+ 1,4 %, soit + 2 860 *mis en cause*) et notamment pour des procédures de vols simples dont les victimes ne sont pas des particuliers (vols à l'étalage).

La proportion de mineurs parmi les mis en cause atteint ses niveaux les plus hauts pour les vols avec violence. En 2009, sur 21 930 personnes sont mis en cause pour ce type de vols, 43,4 % sont des mineurs (soit 9 283 *mineurs*). Sur un an, le nombre de mineurs croît plus vite que le nombre de majeurs : + 8,9 % et + 4,9 % respectivement, soit + 761 mineurs mis en cause et + 571 majeurs.

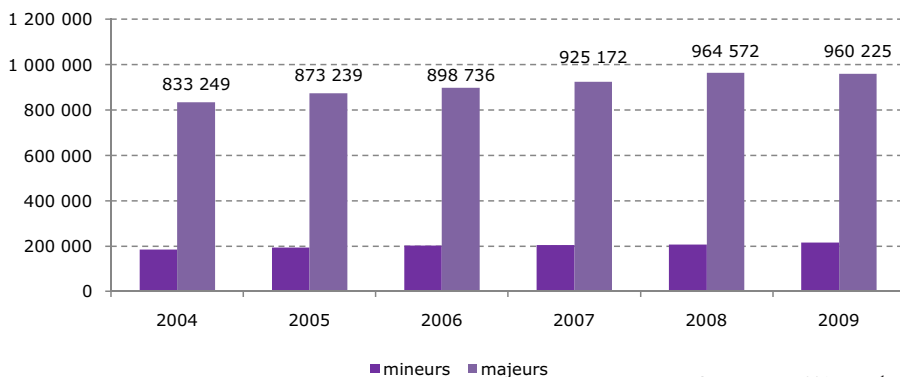
En 2009, 46 713 mineurs et 198 523 majeurs ont été mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol), de telle sorte que 19 % des mis en cause pour ces violences ou menaces (hors vol) sont des mineurs. Le nombre de mineurs mis en cause augmente de 4,2 % entre 2008 et 2009 (soit + 1 872 *mis en cause*). Cette hausse est un peu plus marquée que celle qu'on mesure pour les majeurs (+ 3,2 %, soit + 6 218 *mis en cause*).

Les violences physiques non crapuleuses⁴ ont un impact important sur les évolutions des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) : entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour ces violences augmente de 5 % (soit + 1 755 *mis en cause*) et celui des majeurs de 3,6 % (+ 5 263 *mis en cause*).

Pour les autres violences ou menaces (hors vol), les mineurs sont sur-représentés, c'est-à-dire que leur part est supérieure à la moyenne de 19 %, au sein des mis en cause pour violences sexuelles et pour un certain type de menaces. Ils représentent un quart des mis en cause pour violences sexuelles en 2009 et lorsque la victime est mineure, cette part atteint plus de 37 %. Pour les menaces et chantages pour extorsion de fonds, elle se situe à plus de 43 %.

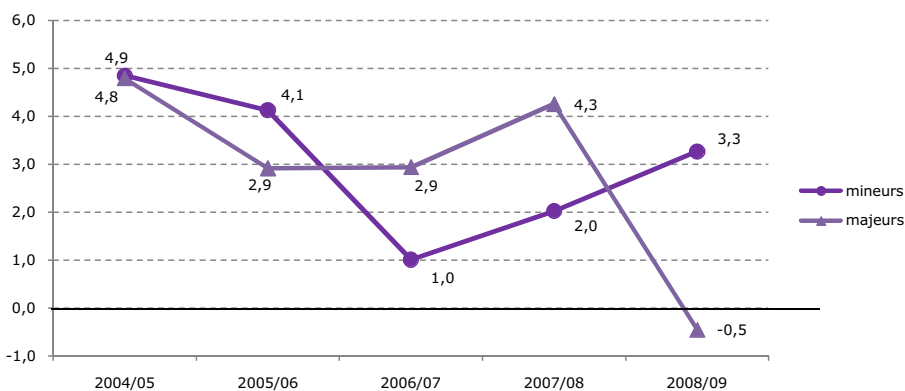
En 2009, 86 986 individus ont été mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail). La plupart sont majeurs puisque moins de 4 300 d'entre eux sont mineurs, soit une part de 4,8 %.

Graphique 1. Nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour tous les crimes ou délits.



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Graphique 2. Évolutions du nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour tous les crimes ou délits.



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

EN 2009, LE NOMBRE DE MIS EN CAUSE MINEURS AUGMENTE, PAS CELUI DES MAJEURS

En 2009, 1 174 837 personnes ont été mises en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en France métropolitaine. Parmi elles, on compte 214 612 mineurs et 960 225 majeurs (graphique 1). En 2009, 18,3 % des mis en cause sont donc des personnes de moins de 18 ans.

Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause est en hausse de 3,3 % (soit + 6 791 *mis en cause*), comme ce fut le cas les années précédentes (graphique 2). En revanche, le nombre de majeurs mis en cause baisse légèrement en 2009, - 0,5 % par rapport à 2008 (soit - 4 347 *mis en cause*).

De 2005 à 2008, le nombre de majeurs mis en cause augmentait chaque année à un rythme compris entre + 2,9 % et + 4,8 %. Il en était de même pour celui des mineurs, avec cependant des valeurs différentes, comprises quant à elles entre + 1 % et + 4,9 % sur un an. Par exemple, entre 2007 et 2008, l'augmentation des majeurs mis en cause se situait à + 4,3 %, soit + 39 400 mis en cause, et celle des mineurs à + 2 %, soit + 4 122 mis en cause.

En 2009, le nombre de mineurs mis en cause poursuit son augmentation et atteint presque le seuil de 215 000 mis en cause alors que celui des majeurs se stabilise à proximité de son niveau de 2008, à un peu plus de 960 000 mis en cause.

LA PART DES MINEURS AU SEIN DES MIS EN CAUSE AUGMENTE EN 2009 ET REVIENT À SON NIVEAU DE 2006

En 2009, la part des mineurs parmi l'ensemble des mis en cause pour tous les crimes ou délits est en hausse de 0,6 point : en 2008, celle-ci était de 17,7 %.

Sur les cinq dernières années on distingue trois périodes. Entre 2004 et 2006, le nombre de mineurs et de majeurs ont varié respectivement + 4,5 % et de + 3,9 % en moyenne annuelle. Entre 2006 et 2008, ces taux de variation moyens se sont élevés à + 1,5 % pour les mineurs et + 3,6 % pour les majeurs. Puis, comme on l'a vu, en 2009, le nombre de mises en cause de mineurs et de majeurs connaissent des évolutions opposées.

(3) On appelle « violences physiques non crapuleuses » celles qui n'ont pas pour objet le vol.

(4) Dont fait partie ce qu'on appelle dans le langage courant le racket.

Tableau 1. Nombre et évolutions annuelles du nombre de mis en cause de 2004 à 2009 selon le type de criminalité et l'âge des mis en cause.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	évolution annuelle moyenne 2004/06 (%)	évolution annuelle moyenne 2006/08 (%)
Ensemble des crimes ou délits	1 017 948	1 066 902	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	+ 4,0	+ 3,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 4,8	+ 3,1	+ 2,6	+ 3,9	+ 0,2		
- Mineurs	184 699	193 663	201 662	203 699	207 821	214 612	+ 4,5	+ 1,5
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 4,9	+ 4,1	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,3		
- Majeurs	833 249	873 239	898 736	925 172	964 572	960 225	+ 3,9	+ 3,6
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 4,8	+ 2,9	+ 2,9	+ 4,3	- 0,5		
Part des mineurs (%)	18,1	18,2	18,3	18,0	17,7	18,3		
Atteintes aux biens	312 547	318 203	318 765	314 653	310 068	315 649	+ 1,0	- 1,4
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 1,8	+ 0,2	- 1,3	- 1,5	+ 1,8		
- Mineurs	98 347	103 224	105 977	106 595	103 457	106 178	+ 3,8	- 1,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 5,0	+ 2,7	+ 0,6	- 2,9	+ 2,6		
- Majeurs	214 200	214 979	212 788	208 058	206 611	209 471	- 0,3	- 1,5
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 0,4	- 1,0	- 2,2	- 0,7	+ 1,4		
Part des mineurs (%)	31,5	32,4	33,2	33,9	33,4	33,6		
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	185 995	197 010	213 992	227 258	237 156	245 236	+ 7,3	+ 5,3
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 5,9	+ 8,6	+ 6,2	+ 4,4	+ 3,4		
- Mineurs	30 837	33 711	39 932	43 163	44 841	46 713	+ 13,8	+ 6,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 9,3	+ 18,5	+ 8,1	+ 3,9	+ 4,2		
- Majeurs	155 158	163 299	174 060	184 095	192 315	198 523	+ 5,9	+ 5,1
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 5,2	+ 6,6	+ 5,8	+ 4,5	+ 3,2		
Part des mineurs (%)	16,6	17,1	18,7	19,0	18,9	19,0		
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors travail illégal)	75 881	77 175	78 349	79 656	84 463	86 986	+ 1,6	+ 3,8
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,7	+ 6,0	+ 3,0		
- Mineurs	3 457	3 344	3 439	3 755	3 976	4 210	- 0,3	+ 7,5
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	- 3,3	+ 2,8	+ 9,2	+ 5,9	+ 5,9		
- Majeurs	72 424	73 831	74 910	75 901	80 487	82 776	+ 1,7	+ 3,7
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 1,9	+ 1,5	+ 1,3	+ 6,0	+ 2,8		
Part des mineurs (%)	4,6	4,3	4,4	4,7	4,7	4,8		
Infractions révélées par l'action des services	298 170	324 164	337 927	357 238	386 378	374 865	+ 6,5	+ 6,9
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 8,7	+ 4,2	+ 5,7	+ 8,2	- 3,0		
- Mineurs	38 935	39 451	37 685	35 823	40 576	42 904	- 1,6	+ 3,8
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 1,3	- 4,5	- 4,9	+ 13,3	+ 5,7		
- Majeurs	259 235	284 713	300 242	321 415	345 802	331 961	+ 7,6	+ 7,3
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 9,8	+ 5,5	+ 7,1	+ 7,6	- 4,0		
Part des mineurs (%)	13,1	12,2	11,2	10,0	10,5	11,4		
Autres infractions	145 355	150 350	151 365	150 066	154 328	152 101	+ 2,0	+ 1,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 3,4	+ 0,7	- 0,9	+ 2,8	- 1,4		
- Mineurs	13 123	13 933	14 629	14 363	14 971	14 607	+ 5,6	+ 1,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 6,2	+ 5,0	- 1,8	+ 4,2	- 2,4		
- Majeurs	132 232	136 417	136 736	135 703	139 357	137 494	+ 1,7	+ 1,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 3,2	+ 0,2	- 0,8	+ 2,7	- 1,3		
Part des mineurs (%)	9,0	9,3	9,7	9,6	9,7	9,6		

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

En conséquence, de 2004 à 2006, le nombre de mineurs mis en cause a augmenté un peu plus vite que celui des majeurs, si bien que leur part s'apprécie légèrement, passant de 18,1 % à 18,3 % (tableau 1). Puis, entre 2006 et 2008, il croît à un rythme deux fois et demi plus faible que celui des majeurs, d'où une baisse de leur part (17,7 % en 2008). Enfin, en 2009, on retrouve une situation identique à celle de 2006.

Pour comprendre ces dynamiques, il s'agit de faire une analyse comparative des nombres de mineurs et de majeurs mis en cause pour chaque indicateur d'infractions définis par l'ONDRP, dans leur version adaptée à l'étude des mis en cause (voir Grand Angle n°16, p. 14).

Pour tous les indicateurs, hormis les infractions révélées par l'action des services, les nombres de majeurs et de mineurs augmentent sur un an. Cependant, le nombre de mineurs varie selon un rythme plus élevé que le nombre de majeurs mis en cause.

Ainsi, entre 2008 et 2009, les nombres de mineurs et de majeurs mis en cause pour atteintes aux biens évoluent respectivement de + 2,6 % et de + 1,4 %. De même ces variations sont, toujours dans le même ordre, de + 4,2 % et de + 3,2 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols). Enfin, le nombre de mineurs mis en cause pour des escroqueries et des infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) augmente de près de 6 % et le nombre de majeurs d'un peu moins de 3 %. En revanche, entre 2008 et 2009, si le nombre de mineurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services croît de 5,7 %, celui des majeurs diminue de 4 %.

Entre 2006 et 2008, période pendant laquelle le nombre de majeurs mis en cause pour tous les crimes et délits ont, en moyenne chaque année, augmenté plus vite que le nombre de mineurs, on observe :

- une baisse moins élevée des mineurs

pour les atteintes aux biens (- 1,2 % en moyenne contre - 1,5 % pour les majeurs) ;
- une hausse plus importante du nombre des moins de 18 ans mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols) : + 6 % en moyenne contre + 5,1 % pour les majeurs ;

- une hausse plus soutenue des mineurs mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation sur le travail) : + 7,5 % en moyenne pour les mineurs et + 3,7 % pour les majeurs.

- Mais, concernant les infractions révélées par l'action des services, le nombre de majeurs mis en cause a crû à un rythme moyen plus important que celui des mineurs. De 2006 à 2008, le nombre de majeurs mis en cause pour ces infractions a varié en moyenne chaque année de + 7,3 %, et le nombre de mineurs de + 3,8 %.

Entre 2004 et 2006, si le nombre de mineurs augmente plus vite que le nombre

de majeurs c'est parce que leur rythme d'évolution est plus soutenu que celui des majeurs pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ainsi, le nombre de mis en cause pour des atteintes aux biens augmente en moyenne de 3,8 %, pendant que le nombre de majeurs varie en moyenne de -0,3 %. En outre, le nombre de mineurs mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols) augmente sensiblement plus que le nombre de majeurs : en moyenne chaque année les variations sont respectivement de +13,8 % et +5,9 %. À l'inverse, le nombre de mineurs mis en cause pour des escroqueries et des infractions économiques et financières (hors législation du travail) baisse légèrement (-0,3 % en moyenne). Il en est de même pour le nombre de mineurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services (-1,6 %). Le nombre de majeurs mis en cause pour ces types de délits augmente respectivement sur cette période en moyenne de +1,7 % et +7,6 %.

**MIS EN CAUSE POUR
INFRACTIONS RÉVÉLÉES
PAR L'ACTION DES SERVICES :
- 4 % DE MAJEURS,
+ 5,7 % DE MINEURS**

La tendance à la baisse du nombre de majeurs mis en cause s'explique par les variations des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. En 2009, leur nombre recule de 4 % par rapport à 2008, soit -13 841 mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. Il

s'agit du seul indicateur pour lequel on note une diminution du nombre de majeurs. Les nombres de majeurs mis en cause pour les autres formes de délinquance augmentent.

Par ailleurs, les infractions révélées par l'action des services sont à l'origine de plus d'un tiers de la hausse du nombre de mineurs mis en cause. Contrairement aux majeurs, ce n'est pas le seul type de délinquance qui joue un rôle majeur dans la tendance observée (voir chapitre sur les atteintes aux biens ci-après).

Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services croît de près de 6 %, soit +2 328 mis en cause. Comme, le nombre de majeurs baisse simultanément, la part des mineurs mis en cause pour ces infractions augmente en 2009 : +0,9 point, atteignant 11,4 % des mis en cause. Notons que c'est l'indicateur pour lequel la part des mineurs s'est la plus appréciée. Les évolutions contraires observées pour les mineurs et les majeurs en 2009 expliquent cela.

Les infractions à la police des étrangers sont à elles seules à l'origine de la baisse du nombre de majeurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services entre 2008 et 2009. En une année, leur nombre a baissé de plus de 16 500, ce qui équivaut à une décroissance supérieure à 14 % par rapport à 2008. Cette baisse se concentre tout particulièrement sur les infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (92 324 majeurs en 2009, soit 14,9 % de moins qu'en 2008). Simultanément, le nombre de mineurs mis

en cause pour des infractions à la police des étrangers connaît une hausse de 17,5 % entre 2008 et 2009. Cette augmentation est néanmoins à relativiser au regard des volumes sur lesquels elle porte : en 2009, 3 829 mineurs ont été mis en cause pour des infractions à la police des étrangers, soient 570 mineurs supplémentaires par rapport à l'année précédente. Les mineurs représentent 3,7 % du total des mis en cause pour ces infractions. Sur les cinq dernières années, leur nombre a plus que doublé : en 2004, 1 858 mineurs étaient mis en cause, soit à cette date 2,6 % des mis en cause pour infractions à la police des étrangers.

En volume, la hausse des mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, résulte bien plus de celle mesurée pour usage de stupéfiants. En 2009, 18 587 mineurs ont été mis en cause pour usage, soit 13,5 % des mis en cause. Par rapport à l'année précédente, leur nombre croît de 10 %, soit +1 686 mis en cause. Il s'agit de la deuxième année consécutive où leur nombre augmente (+20,1 % en 2008). Les années précédentes, leur nombre baissait. En outre, on observe que pour ce type d'infraction, il s'agit de la première année depuis 2004 où le nombre de majeurs mis en cause pour usage de stupéfiants augmente si faiblement : +3,1 % (+3 626 majeurs), alors que les années précédentes la variation annuelle moyenne était de +8,2 %.

Enfin, en 2009, 25 266 personnes sont mises en cause pour un port d'arme prohibée. Sont enregistrées parmi elles, 4 755 mineurs et 20 511 majeurs. Les nombres de majeurs et de mineurs augmentent tous les deux :

Tableau 2. Nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services de 2004 à 2009.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2004/09 (%)
Infractions révélées par l'action des services	298 170	324 164	337 927	357 238	386 378	374 865	25,7
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 8,7	+ 4,2	+ 5,7	+ 8,2	- 3,0	
- Mineurs	38 935	39 451	37 685	35 823	40 576	42 904	10,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 1,3	- 4,5	- 4,9	+ 13,3	+ 5,7	
- Majeurs	259 235	284 713	300 242	321 415	345 802	331 961	28,1
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 9,8	+ 5,5	+ 7,1	+ 7,6	- 4,0	
Part des mineurs (%)	13,1	12,2	11,2	10,0	10,5	11,4	
Dont							
Usage de stupéfiants	102 078	106 610	112 224	115 874	132 242	137 554	34,8
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 4,4	5,3	+ 3,3	+ 14,1	+ 4,0	
- Mineurs	17 859	16 558	14 852	14 071	16 901	18 587	4,1
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	-7,3	-10,3	-5,3	+ 20,1	+ 10,0	
- Majeurs	84 219	90 052	97 372	101 803	115 341	118 967	41,3
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 6,9	+ 8,1	+ 4,6	+ 13,3	+ 3,1	
Part des mineurs (%)	17,5	15,5	13,2	12,1	12,8	13,5	
Infractions à la police des étrangers	70 529	89 938	98 686	111 842	119 761	103 817	47,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 27,5	+ 9,7	+ 13,3	+ 7,1	-13,3	
- Mineurs	1 858	3 786	4 611	3 016	3 259	3 829	106,1
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 103,8	+ 21,8	-34,6	+ 8,1	+ 17,5	
- Majeurs	68 671	86 152	94 075	108 826	116 502	99 988	45,6
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 25,5	+ 9,2	+ 15,7	+ 7,1	-14,2	
Part des mineurs (%)	2,6	4,2	4,7	2,7	2,7	3,7	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

respectivement, + 13,6 % et + 6,4 % par rapport à 2008. Tout comme les deux années précédentes, le nombre de mineurs mis en cause pour un port d'arme prohibée croît alors plus vite que le nombre de majeurs. En 2009, pour la troisième fois consécutive, la part des mineurs mis en cause pour un port d'arme prohibée s'apprécie : 18,8 %, soit 1 point de plus qu'en 2008. Notons que cette surreprésentation des mineurs s'inscrit dans la continuité : en 2004, 15 % des mis en cause étaient mineurs.

LES ATTEINTES AUX BIENS EXPLIQUENT POUR PRÈS DE 40 % LA HAUSSE DES MINEURS MIS EN CAUSE EN 2009

En 2009, 106 178 mineurs et 209 471 majeurs ont été mis en cause pour des atteintes aux biens (tableau 3). Il s'agit de

la forme de délinquance où les moins de 18 ans sont le plus représentés : en 2009 près de 34 % des mis en cause pour des atteintes aux biens sont des mineurs. Selon le type d'atteintes aux biens, la part des mineurs parmi les mis en cause est la plus élevée pour les vols avec violences (43,4 %), les vols liés aux véhicules à moteur (37,3 %) ou les destructions et dégradations (36,5 %).

Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour des atteintes aux biens a augmenté de près de 3 % alors que le nombre de majeurs a varié deux fois moins fortement (1,4 %). La part des mineurs croît légèrement en 2009 : + 0,2 point par rapport à 2008.

Parmi les 2 721 mis en cause mineurs supplémentaires entre 2008 et 2009 pour des atteintes aux biens, 1 369 l'ont été pour des vols simples contre des particuliers. En 2009, 16 252 mineurs sont mis en cause pour ce type de vols simples, soit 9,2 %

de plus par rapport à l'année précédente. Il s'agit au sein des atteintes aux biens de la plus importante augmentation du nombre de mineurs mis en cause en volume. Le nombre de majeurs mis en cause pour des vols simples contre des particuliers a lui augmenté de moins de 3 % (+ 847 majeurs, soit 32 575 majeurs en 2009). Entre 2004 et 2008, la proportion de mineurs parmi les mis en cause pour ce type de vols simples baissait chaque année. En 2005, le nombre de mineurs mis en cause connaissait une hausse moins élevée que les majeurs (+ 0,6 % contre + 3,2 %). Puis entre 2005 et 2008, le nombre de mineurs mis en cause pour des vols simples contre particuliers baissait chaque année tandis que le nombre de majeurs augmentait (en 2006), ou bien diminuait annuellement de façon moins prononcée.

L'augmentation du nombre de majeurs mis en cause pour des atteintes aux biens concerne surtout les vols simples contre

Tableau 3. Nombre et évolution annuelles de mineurs et de majeurs mis en cause pour des atteintes aux biens de 2004 à 2009.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004/09 (%)
Ensemble des atteintes aux biens	312	318	318	314	310	315	
Evolutions annuelles (%)	547	203	765	653	068	649	+ 1,0
- Mineurs	98 347	103 224	105 977	106 595	103 457	106 178	+ 8,0
Evolutions annuelles (%)	-	+ 5,0	+ 2,7	+ 0,6	- 2,9	+ 2,6	
- Majeurs	214	214	212	208	206	209	- 2,2
Evolutions annuelles (%)	-	+ 0,4	- 1,0	- 2,2	- 0,7	+ 1,4	
Part des mineurs	31,5	32,4	33,2	33,9	33,4	33,6	
Vols sans violences	211	209	210	209	209	215	
Evolutions annuelles (%)	970	926	678	181	114	105	+ 1,5
- Mineurs	65 037	64 881	66 899	67 204	65 811	67 965	+ 4,5
Evolutions annuelles (%)	-	- 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 2,1	+ 3,3	
- Majeurs	146	145	143	141	143	147	+ 0,1
Evolutions annuelles (%)	-	- 1,3	- 0,9	- 1,3	+ 0,9	+ 2,7	
Part des mineurs	30,7	30,9	31,8	32,1	31,5	31,6	
Dont :							
Vols simples contre des particuliers	47	48	48	47	46	48	
Evolutions annuelles (%)	365	462	206	131	611	827	+ 3,1
- Mineurs	16 015	16 105	15 793	15 288	14 883	16 252	+ 1,5
Evolutions annuelles (%)	-	+ 0,6	- 1,9	- 3,2	- 2,6	+ 9,2	
- Majeurs	31 350	32 357	32 413	31 843	31 728	32 575	+ 3,9
Evolutions annuelles (%)	-	+ 3,2	+ 0,2	- 1,8	- 0,4	+ 2,7	
Part des mineurs	33,8	33,2	32,8	32,4	31,9	33,3	
Vols simples contre d'autres victimes	80	79	81	81	84	87	
Evolutions annuelles (%)	940	671	333	210	333	637	+ 8,3
- Mineurs	20 630	21 277	22 865	22 840	23 250	24 048	+ 16,6
Evolutions annuelles (%)	-	+ 3,1	+ 7,5	- 0,1	+ 1,8	+ 3,4	
- Majeurs	60 310	58 394	58 468	58 370	61 083	63 589	+ 5,4
Evolutions annuelles (%)	-	- 3,2	+ 0,1	- 0,2	+ 4,6	+ 4,1	
Part des mineurs	25,5	26,7	28,1	28,1	27,6	27,4	
Vols avec violences	22	22	22	21	21	21	
Evolutions annuelles (%)	484	549	475	499	058	390	- 4,9
- Mineurs	8 729	9 142	9 342	8 807	8 522	9 283	+ 6,3
Evolutions annuelles (%)	-	+ 4,7	+ 2,2	- 5,7	- 3,2	+ 8,9	
- Majeurs	13 755	13 407	13 133	12 692	11 536	12 107	- 12,0
Evolutions annuelles (%)	-	- 2,5	- 2,0	- 3,4	- 9,1	+ 4,9	
Part des mineurs	38,8	40,5	41,6	41,0	42,5	43,4	
Vols violents avec arme	5 701	5 540	5 452	5 067	5 056	5 847	
Evolutions annuelles (%)	-	- 2,8	- 1,6	- 7,1	- 0,2	+ 15,6	+ 2,6
- Mineurs	1 237	1 309	1 233	1 213	1 341	1 664	+ 34,5
Evolutions annuelles (%)	-	+ 5,8	- 5,8	- 1,6	+ 10,6	+ 24,1	
- Majeurs	4 464	4 231	4 219	3 854	3 715	4 183	- 6,3
Evolutions annuelles (%)	-	- 5,2	- 0,3	- 8,7	- 3,6	+ 12,6	
Part des mineurs	21,7	23,6	22,6	23,9	26,5	28,5	
Vols violents sans arme	16	17	17	16	15	15	
Evolutions annuelles (%)	783	009	023	432	002	543	- 7,4
- Mineurs	7 492	7 833	8 109	7 594	7 181	7 619	+ 1,7
Evolutions annuelles (%)	-	+ 4,6	+ 3,5	- 6,4	- 5,4	+ 6,1	
- Majeurs	9 291	9 176	8 914	8 838	7 821	7 924	- 14,7
Evolutions annuelles (%)	-	- 1,2	- 2,9	- 0,9	- 11,5	+ 1,3	
Part des mineurs	44,6	46,1	47,6	46,2	47,9	49,0	
Destruction et dégradations	78	85	85	83	80	79	
Evolutions annuelles (%)	093	728	612	973	896	154	+ 1,4
- Mineurs	24 581	29 201	29 736	30 584	29 124	28 930	+ 17,7
Evolutions annuelles (%)	-	+ 18,8	+ 1,8	+ 2,9	- 4,8	- 0,7	
- Majeurs	53 512	56 527	55 876	53 389	51 772	50 224	- 6,1
Evolutions annuelles (%)	-	+ 5,6	- 1,2	- 4,5	- 3,0	- 3,0	
Part des mineurs	31,5	34,1	34,7	36,4	36,0	36,5	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

des victimes qui ne sont pas des particuliers⁵. Ainsi, parmi les 2 860 majeurs supplémentaires enregistrés mis en cause pour des atteintes aux biens en 2009 par rapport à 2008, 2 506 l'ont été pour ces vols simples. En 2009, 63 589 majeurs sont mis en cause pour des vols simples envers des personnes qui ne sont pas des particuliers. Cela correspond alors à une hausse de 4,1 %. Le nombre de mineurs, quant à lui, varie de + 3,4 %.

En 2009, 38 125 personnes sont mises en cause pour des cambriolages et vols avec entrée par ruse, dont 12 567 mineurs et 25 558 majeurs. 33 % des mis en cause pour ce type d'atteintes aux biens ont moins de 18 ans. Le nombre de mis en cause pour des cambriolages ou vols avec entrée par ruse augmente quel que soit l'âge. Le nombre de mineurs varie de + 2,8 %, ce qui traduit en volume constitue une hausse limitée (+ 337 mineurs). Le nombre de majeurs évolue par rapport à 2008 de + 4,5 % (+ 1 096 majeurs). La part des mineurs diminue de ce fait entre 2008 et 2009 : en 2008, elle était de 33,3 %. On observe cette tendance déjà entre 2007 et 2008 : en 2007, les nombres de mineurs et de majeurs baissaient tous les deux, mais les premiers dans des proportions plus importantes (- 2,6 % pour les mis en cause mineurs et - 0,4 % pour les majeurs).

En 2009, 21 390 individus sont mis en cause pour des vols avec violences, dont 9 283 mineurs et 12 107 majeurs. Le nombre de mineurs a augmenté plus rapidement que celui des majeurs, à la fois en volume et en taux. En un an, 761 mineurs supplémentaires ont été mis en cause (+ 8,9 %) et 571 majeurs (+ 4,9 %). Dès lors, la part des moins de 18 ans parmi les mis en cause pour des vols avec violences est en hausse : en 2008, elle était de 42,5 %, soit près de 1 point inférieure. Notons que cette augmentation du nombre de mineurs succède à deux années de baisse du nombre de mis en cause de moins de 18 ans pour ce type de vols. En outre, pour les majeurs, cette hausse est la première observée sur les cinq années précédentes.

Parmi les vols violents, on distingue les vols avec ou sans arme. En 2009, 1 664 mineurs et 4 183 majeurs ont été mis en cause pour des vols violents avec arme. La part des mineurs pour ce type de vols violents est de 28,5 %. Cette part est inférieure à celle de l'ensemble des atteintes aux biens (33,6 % en 2009). Toutefois, depuis 2006, on constate qu'elle est en hausse. Elle s'établissait alors à 22,6 %, soit 1 233 mineurs mis en cause pour des vols violents avec arme.

Entre 2006 et 2007, le nombre de mis en cause diminuait quel que soit l'âge, mais la baisse était plus élevée chez les majeurs (- 8,7 % contre - 1,6 % pour le nombre de mineurs). Entre 2007 et 2008, le nombre de mineurs mis en cause évoluait de + 10,6 %, alors que le nombre de majeurs mis en cause diminuait de 3,6 %. Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause croît de plus de 24 % (+ 323 mineurs), et le nombre de majeurs de moins de 13 % (+ 468 majeurs).

On observe une évolution quasi-similaire de la part des mineurs mis en cause pour des vols violents sans arme. En 2009, 7 619 mineurs et 7 924 majeurs étaient mis en cause pour ces vols violents. Par conséquent, près d'un mis en cause sur deux pour des vols violents sans arme est mineur (49 %). Il s'agit de la plus forte proportion de mineurs parmi les mis en cause pour des atteintes aux biens. C'est la deuxième année consécutive où cette part augmente. Entre 2007 et 2008, elle était la conséquence d'une baisse plus importante du nombre de majeurs que de mineurs (- 5,4 % mineurs et - 11,5 % majeurs). Entre 2008 et 2009, la part des mineurs croît parce que l'augmentation des mineurs est plus soutenue que celles des majeurs : respectivement + 6,1 % et + 1,3 %.

Le nombre de mis en cause pour des destructions ou dégradations baisse en 2009, et cela quel que soit l'âge. En 2009, 28 930 mineurs et 50 224 majeurs sont mis en cause pour ces atteintes aux biens. Le nombre de mineurs diminue légèrement de 0,7 % (- 194 mineurs) et le nombre de majeurs baisse de 3 % (- 1 548 majeurs). Il s'agit de la quatrième baisse consécutive pour les majeurs et de la deuxième pour les mineurs. En 2009, 36,5 % des mis en cause pour des destructions et dégradations sont des mineurs. Cela est supérieur à ce qui était observé en 2008 : 36 % des mis en cause avaient moins de 18 ans.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE MINEURS MIS EN CAUSE POUR VIOLENCES NON CRAPULEUSES UN PEU SUPÉRIEURE À CELLE DES MAJEURS EN 2009

En 2009, 245 236 personnes ont été mises en cause pour des violences ou menaces (hors vols). 19 % d'entre elles sont mineures, soit 46 713 personnes de moins de 18 ans et 198 523 majeurs (tableau 4). Le nombre de mis en cause a régulièrement augmenté sur

les 5 dernières années, à la fois pour les mineurs et les majeurs. En 2009, le nombre de mineurs croît proportionnellement plus que le nombre de majeurs, ce qui n'était pas le cas en 2008. Sur un an, le nombre de mineurs mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols) augmente de 4,2 % et le nombre de majeurs de 3,2 %. La part des mineurs s'apprécie alors de 0,1 point par rapport à 2008.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) expliquent pour près de 28 % l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause pour tous les crimes ou délits. En 2009, parmi les 6 791 mineurs supplémentaires, 1 872 l'ont été pour ce type de délinquance. Les années précédentes, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) jouaient un rôle plus conséquent dans l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause. Par exemple, en 2007, 2 037 mis en cause mineurs supplémentaires ont été enregistrés pour tous les crimes ou délits. Pour les seules atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) la hausse constatée est 3 231 mineurs. Cette année là, la forte hausse des mineurs mis en cause pour des violences ou menaces (+ 8,1 %) compense la baisse des mineurs mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services (- 4,9 %, soit - 1 862 mineurs). Ce sont alors les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) qui expliquent essentiellement la hausse du nombre de mineurs mis en cause pour tous les crimes et délits. De même, entre 2005 et 2006, les violences ou menaces (hors vols) sont à l'origine de près de 78 % de l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause pour tous les crimes ou délits : parmi les 7 999 mineurs supplémentaires mis en cause pour l'ensemble des crimes ou délits, 6 221 l'ont été pour ce type de délinquance. En 2008, parmi les 4 122 mineurs supplémentaires mis en cause pour tous les crimes ou délits, 1 678 l'ont été pour des violences ou menaces (hors vols). En 2008, plus de 4 mineurs mis en cause supplémentaires sur 10 l'ont été pour cette forme de délinquance. Entre 2008 et 2009, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) ont un rôle moins conséquent dans l'évolution du nombre de mineurs mis en cause parce que d'autres types de délinquance, tels que les infractions révélées par l'action des services, ont cette année là un rôle plus prépondérant.

En 2009, 36 554 mineurs sont mis en cause pour violences physiques non crapuleuses, soit 5 % de plus que l'année précédente (soit + 1 755 mis en cause). Plus de 9 mis en cause supplémentaires sur 10 pour des violences ou menaces (hors vols) l'ont été pour des violences non crapuleuses. Les

(5) Il peut s'agir de vols à l'étalage, de vols simples sur chantier, de vols simples sur des exploitations agricoles ou d'autres vols simples contre des établissements privés ou publics.

Tableau 4. Nombre et évolutions annuelles des mineurs et majeurs mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004/09 (%)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	185 995	197 010	213 992	227 258	237 156	245 236	+ 31,9
Évolutions annuelles (%)	-	+ 5,9	+ 8,6	+ 6,2	+ 4,4	+ 3,4	
- Mineurs	30 837	33 711	39 932	43 163	44 841	46 713	+ 51,5
Évolutions annuelles (%)	-	+ 9,3	+ 18,5	+ 8,1	+ 3,9	+ 4,2	
- Majeurs	155 158	163 299	174 060	184 095	192 315	198 523	+ 27,9
Évolutions annuelles (%)	-	+ 5,2	+ 6,6	+ 5,8	+ 4,5	+ 3,2	
Part des mineurs (%)	16,6	17,1	18,7	19,0	18,9	19,0	
Violences crapuleuses (hors vols)	158	150	121	100	153	137	- 13,3
Évolutions annuelles (%)	-	- 5,1	- 19,3	- 17,4	+ 53,0	- 10,5	
- Mineurs	17	11	15	10	14	5	- 70,6
Évolutions annuelles (%)	-	- 35,3	+ 36,4	- 33,3	+ 40,0	- 64,3	
- Majeurs	141	139	106	90	139	132	- 6,4
Évolutions annuelles (%)	-	- 1,4	- 23,7	- 15,1	+ 54,4	- 5,0	
Part des mineurs (%)	10,8	7,3	12,4	10,0	9,2	3,6	
Violences non crapuleuses	132 949	142 973	159 624	172 382	181 360	188 378	+ 41,7
Évolutions annuelles (%)	-	+ 7,5	+ 11,6	+ 8,0	+ 5,2	+ 3,9	
- Mineurs	21 427	24 494	30 268	33 446	34 799	36 554	+ 70,6
Évolutions annuelles (%)	-	+ 14,3	+ 23,6	+ 10,5	+ 4,0	+ 5,0	
- Majeurs	111 522	118 479	129 356	138 936	146 561	151 824	+ 36,1
Évolutions annuelles (%)	-	+ 6,2	+ 9,2	+ 7,4	+ 5,5	+ 3,6	
Part des mineurs (%)	16,1	17,1	19,0	19,4	19,2	19,4	
Dont Coups et blessures volontaires	108 481	116 101	129 989	142 072	150 070	155 792	+ 43,6
Évolutions annuelles (%)	-	+ 7,0	+ 12,0	+ 9,3	+ 5,6	+ 3,8	
- Mineurs	16 776	18 966	23 282	25 561	26 559	27 913	+ 66,4
Évolutions annuelles (%)	-	+ 13,1	+ 22,8	+ 9,8	+ 3,9	+ 5,1	
- Majeurs	91 705	97 135	106 707	116 511	123 511	127 879	+ 39,4
Évolutions annuelles (%)	-	+ 5,9	+ 9,9	+ 9,2	+ 6,0	+ 3,5	
Part des mineurs (%)	15,5	16,3	17,9	18,0	17,7	17,9	
Violences sexuelles	16 097	15 121	14 276	14 539	14 969	14 848	- 7,8
Évolutions annuelles (%)	-	- 6,1	- 5,6	+ 1,8	+ 3,0	- 0,8	
- Mineurs	3 853	3 553	3 391	3 503	3 884	3 721	- 3,4
Évolutions annuelles (%)	-	- 7,8	- 4,6	+ 3,3	+ 10,9	- 4,2	
- Majeurs	12 244	11 568	10 885	11 036	11 085	11 127	- 9,1
Évolutions annuelles (%)	-	- 5,5	- 5,9	+ 1,4	+ 0,4	+ 0,4	
Part des mineurs (%)	23,9	23,5	23,8	24,1	25,9	25,1	
Menaces ou chantages	36 791	38 766	39 971	40 237	40 674	41 873	+ 13,8
Évolutions annuelles (%)	-	+ 5,4	+ 3,1	+ 0,7	+ 1,1	+ 2,9	
- Mineurs	5 540	5 653	6 258	6 204	6 144	6 433	+ 16,1
Évolutions annuelles (%)	-	+ 2,0	+ 10,7	- 0,9	- 1,0	+ 4,7	
- Majeurs	31 251	33 113	33 713	34 033	34 530	35 440	+ 13,4
Évolutions annuelles (%)	-	+ 6,0	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,6	
Part des mineurs (%)	15,1	14,6	15,7	15,4	15,1	15,4	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

violences non crapuleuses sont presque aussi prépondérantes dans l'évolution du nombre de majeurs mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols). En 2009, 6 208 majeurs supplémentaires ont été mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols), dont 5 263 pour des violences non crapuleuses. Ainsi, pour 10 mis en cause majeurs pour des violences ou menaces (hors vols) supplémentaires, 8 l'ont été pour des violences non crapuleuses.

La plupart des mis en cause pour des violences non crapuleuses le sont pour une infraction en particulier, les coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus. En 2009, 27 913 mineurs et 127 879 majeurs sont mis en cause pour ce type de violences non crapuleuses. Les nombres de mineurs et majeurs mis en cause augmentent alors, bien que la première variation soit plus élevée. Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour ces coups et blessures volontaires augmente de plus de 5 % et le nombre de majeurs de 3,5 %. La part des mineurs augmente de ce fait : en 2008, 17,7 % des mis en cause étaient mineurs, en 2009, 17,9 %.

En comparaison, la part des mineurs est un peu supérieure pour les mis en cause pour des violences à dépositaire de l'autorité et très supérieure pour les violences, abandons et mauvais traitements d'enfants⁶.

En 2009, près de 39 % des mis en cause pour des violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ont moins de 18 ans. Parmi les 12 586 mis en cause, 4 885 sont mineurs. La part des mineurs a augmenté de près de 10 points en 5 ans : en 2004, 29,5 % des mis en cause étaient mineurs. En 2009, sur un total de 17 009 mis en cause pour violences à dépositaire de l'autorité, 3 568 sont mineurs, soit 21 %.

En 2009, 3 721 mineurs et 11 127 majeurs sont mis en cause pour des violences sexuelles. Cette année-là, la proportion de mineurs parmi les mis en cause pour des violences sexuelles est alors supérieure à 25 %. Sur 5 ans, cette part a été comprise entre 23 % et 26 %, sachant qu'en 2004, 23,9 % des mis en cause pour des violences sexuelles étaient des mineurs. Elle est bien très différente selon que la victime des violences sexuelles est, elle-même, majeure ou mineure. En 2009, plus de 37 %

des mis en cause pour des violences sexuelles sur mineurs sont eux-mêmes mineurs (3 466 mineurs). Cette part est inférieure à 5 % lorsque la victime est majeure (255 mineurs mis en cause).

Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour violences sexuelles a baissé de 4,2 % (soit - 163 mis en cause) alors que celui des majeurs varie peu (+ 0,4 %, soit + 42 majeurs). Il s'agit de la seule atteinte volontaire à l'intégrité physique (hors vols) où la part des mineurs parmi les mis en cause est en baisse (- 0,8 point sur un an).

En 2009, 15,4 % des mis en cause pour des menaces sont mineurs. 6 433 mineurs et 35 440 majeurs sont mis en cause pour ce type d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols). Les nombres de mineurs et de majeurs ont tous les deux augmenté : respectivement + 4,7 % et + 2,6 % sur un an. Ce différentiel implique alors une hausse de la part des mineurs (+ 0,3 points par rapport à 2008).

La part des mineurs mis en cause pour un type particulier de menaces, celles dont le but est l'extorsion de fond, apparaît comme

(6) Notons que les violences, abandons et mauvais traitement d'enfants ne constituent pas seulement des actes de violences physiques.

Tableau 5. Nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004/09 (%)
Nombre total de mis en cause	75 881	77 175	78 349	79 656	84 463	86 986	+ 14,6
Evolutions annuelles (%)	-	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,7	+ 6,0	+ 3,0	
- Mineurs	3 457	3 344	3 439	3 755	3 976	4 210	+ 21,8
Evolutions annuelles (%)	-	- 3,3	+ 2,8	+ 9,2	+ 5,9	+ 5,9	
- Majeurs	72 424	73 831	74 910	75 901	80 487	82 776	+ 14,3
Evolutions annuelles (%)	-	+ 1,9	+ 1,5	+ 1,3	+ 6,0	+ 2,8	
Part des mineurs (%)	4,6	4,3	4,4	4,7	4,7	4,8	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

particulièrement élevée et peut être rapprochée de celle observée pour les vols avec violences. En 2009, 2 017 mineurs sont mis en cause, soit près de 44 % des mis en cause pour ce type de menaces ou chantages. Entre 2008 et 2009, la proportion des mineurs diminue légèrement en raison d'une baisse, un peu plus prononcée du nombre de mineurs que de majeurs. Entre 2008 et 2009, le nombre de mineurs mis en cause pour ce type d'infractions a varié de - 4,5 % (- 95 mineurs) et le nombre de majeurs de - 2,2 % (- 58 majeurs). Alors la part des mineurs est passée de 44,2 % à 43,6 %.

LES ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (HORS INFRACTIONS À LA LégISLATION DU TRAVAIL) : UNE AFFAIRE DE MAJEURS

En 2009, moins de 5 % des mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) sont des mineurs. Parmi les 86 986 mis en cause, 4 210 ont moins de 18 ans et 82 776 ont atteint la

majorité. Une part inférieure à 5 % était déjà observée les années précédentes : en 2004, 4,6 % des mis en cause était mineurs.

En 2009, contrairement à 2008, le nombre de mineurs mis en cause pour des infractions économiques et financières (hors législation du travail) augmente plus que celui des majeurs, en proportion. En effet, le nombre de mineurs varie de + 5,9 %, et le nombre de majeurs de + 2,8 % entre 2008 et 2009. Par conséquent, la part des mineurs augmente. Toutefois, le changement est limité (+ 0,1 point) parce qu'en volume le nombre de mineurs croît de 234 individus alors que le nombre de majeurs augmente de 2 289.



REPÈRES

de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Les publications

Après « Résultats & Méthodes » en 2004 et « Grand angle » en 2005, l'Observatoire national de la délinquance crée un troisième type de publication « Repères ». Cette nouvelle note d'information se veut comme un regard sur une actualité conjoncturelle ou sur des évolutions statistiques infra-annuelles. Elle regroupe donc des informations concises et quelques éléments de cadrage sur le thème étudié, dont l'interprétation s'inscrit dans le cadre méthodologique défini dans les précédentes publications de l'OND.

REPÈRES n°5 (janvier 2007)

Les personnes mises en cause en 2006 par les services de police et les unités de gendarmerie

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°6 (septembre 2006)

Les femmes mises en cause en 2006 pour atteintes aux biens et pour violences ou menaces – Julie BOÉ, chargée d'études statistiques à l'OND

REPÈRES n°7 (janvier 2008)

Les personnes mises en cause en 2007 par les services de police et les unités de gendarmerie

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°8 (février 2008)

Les faits élucidés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007 – Julie BOÉ, chargée d'études statistiques à l'OND

REPÈRES n°9 (mars 2009)

Les escroqueries et abus de confiance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales – Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°10 (septembre 2009)

Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2008 par la

gendarmerie nationale, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et l'office national de l'eau et des milieux

aquatiques – Yannick SILVAIN, adjudant de la gendarmerie nationale, chargé d'études à l'OND

observatoire.inhes@interieur.gouv.fr - www.inhesj.fr

REPÈRES n°1 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour atteintes aux biens au 1^{er} semestre 2006

Christophe SOULLEZ, Chef du département de l'OND, Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°2 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique au 1^{er} semestre 2006

Christophe SOULLEZ, Chef du département de l'OND, Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°3 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières au 1^{er} semestre 2006

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°4 (septembre 2006)

Les infractions révélées par l'action des services au 1^{er} semestre 2006 : faits constatés et personnes mises en cause

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

Contact : Christophe Soullez, chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Les Borromées, 3 avenue du Stade de France 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex Tél. : 01 55 84 53 00 – Fax : 01 55 84 54 29

Tableau A. Nombre de mis en cause selon l'âge en 2009

	Total des mis en cause	Mineurs	Majeurs
TOTAL	1 174 837	214 612	960 225
Atteintes aux biens	315 649	106 178	209 471
Vols sans violence	236 495	77 248	159 247
Vols spécialisés	215 105	67 965	147 140
Vols liés aux véhicules à moteurs	40 516	15 098	25 418
Vols d'automobiles	11 806	4 048	7 758
Vols à la roulotte	13 902	4 924	8 978
Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	6 869	1 739	5 130
Vols de véhicules motorisés à 2 roues	7 877	4 377	3 500
Vols de véhicules de transport avec fret	62	10	52
Cambriolages et vols avec entrée par ruse	38 125	12 567	25 558
Cambriolages de locaux d'habitations principales	36 947	12 260	24 687
Cambriolages de résidences secondaires	16 525	5 581	10 944
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	2 003	672	1 331
Cambriolages d'autres lieux	10 569	2 511	8 058
Vols avec entrée par ruse en tous lieux	7 850	3 496	4 354
Vols simples	1 178	307	871
Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)	48 827	16 252	32 575
Vols à la tire	4 465	2 359	2 106
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	24 654	5 850	18 804
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	19 708	8 043	11 665
Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)	87 637	24 048	63 589
Vols à l'étalage	64 800	20 378	44 422
Vols simples sur chantier	1 825	240	1 585
Vols simples sur exploitations agricoles	757	73	684
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	20 255	3 357	16 898
Vols avec violence	21 390	9 283	12 107
Vols avec arme	3 498	813	2 685
Vols à main armée	277	26	251
Vols à main armée contre des établissements financiers	2 105	510	1 595
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	16	5	11
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	330	39	291
Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	770	233	537
Autres vols à main armée	2 349	851	1 498
Vols avec armes blanches	452	102	350
Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	306	48	258
Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	1 591	701	890
Autres vols avec armes blanches	15 543	7 619	7 924
Vols violents sans arme	526	110	416
Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	608	93	515
Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	4 755	2 567	2 188
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	9 654	4 849	4 805
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	79 154	28 930	50 224
Destructions, dégradations	8 076	3 844	4 232
Destructions et dégradations de biens publics	2 267	1 258	1 009
Incendies volontaires de biens publics	5 809	2 586	3 223
Attentats à l'explosif contre des biens publics	66	17	49
Destructions et dégradations de biens publics (hors attentats, incendies)	43	12	31
Destructions et dégradations de biens privés	23	5	18
Attentats à l'explosif contre des biens privés	71 012	25 069	45 943
Incendies volontaires de biens privés	17 156	9 215	7 941
Destructions et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés)	30 385	9 263	21 122
Destructions et dégradations de véhicules privés	23 471	6 591	16 880
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	245 236	46 713	198 523
Autres violences crapuleuses	137	5	132
Homicides pour voler et à l'occasion de vols	48	1	47
Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	39	2	37
Règlements de compte entre malfaiteurs	43	2	41
Prises d'otages à l'occasion de vols	7	0	7

Source : Etat 4001 annuel, DCPI

Suite Tableau A. Nombre de mis en cause selon l'âge en 2009

Violences physiques non crapuleuses	188 378	36 554	151 824
Coups et violences volontaires non mortels	155 792	27 913	127 879
Homicides, tentatives ou violences volontaires suivies de mort	1 710	100	1 610
Homicides pour d'autres motifs	619	23	596
Tentatives homicides pour d'autres motifs	840	50	790
Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	60	13	47
Coups et blessures volontaires suivis de mort	191	14	177
Prises d'otages non crapuleuses et sequestrations	1 281	88	1 193
Prises d'otages dans un autre but	10	0	10
Sequestrations	1 271	88	1 183
Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.	12 586	4 885	7 701
Violences à dépositaires de l'autorité	17 009	3 568	13 441
Violences sexuelles	14 848	3 721	11 127
Violences sexuelles sur des mineurs	6 917	1 618	5 299
Viols sur des mineur(e)s	3 057	101	2 956
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	3 860	1 517	2 343
Violences sexuelles sur des majeurs	7 931	2 103	5 828
Viols sur des majeur(e)s	2 445	154	2 291
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	5 486	1 949	3 537
Menaces ou chantages	41 873	6 433	35 440
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	4 627	2 017	2 610
Menaces ou chantages dans un autre but	37 246	4 416	32 830
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	86 986	4 210	82 776
Délinquance astucieuse	73 709	3 947	69 762
Escroqueries et abus de confiances	52 886	2 835	50 051
Chèques et cartes de crédit (dont falsifications et usages)	14 346	914	13 432
Falsification et usages de chèques volés	7 326	351	6 975
Falsification et usages de cartes de crédit	3 574	539	3 035
Infractions à la législation sur les chèques	3 446	24	3 422
Faux en écriture	4 757	41	4 716
Faux en écriture publique et authentique	1 253	8	1 245
Autres faux en écriture	3 504	33	3 471
Fausse monnaie	1 720	157	1 563
Infractions économiques et financières (hors législation du travail)	13 277	263	13 014
Contrefaçons	1 768	131	1 637
Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	1 530	121	1 409
Contrefaçons littéraires et artistique	238	10	228
Délits économiques et financiers	11 509	132	11 377
Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	2 006	2	2 004
Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	460	1	459
Achats et ventes sans factures	251	4	247
Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	1 345	4	1 341
Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	3 309	1	3 308
Fraudes fiscales	792	1	791
Autres délits économiques et financiers	3 346	119	3 227
Infractions révélées par l'action des services	374 865	42 904	331 961
Recels	40 075	10 900	29 175
Infractions à la législation des stupéfiants	177 676	23 142	154 534
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	11 819	931	10 888
Usage-revente de stupéfiants	19 383	2 550	16 833
Usage de stupéfiants	137 554	18 587	118 967
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	8 920	1 074	7 846
Infraction à la police des étrangers	103 817	3 829	99 988
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	96 109	3 785	92 324
Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers	3 786	17	3 769
Autres infractions à la police des étrangers	3 922	27	3 895
Port ou détention d'arme prohibée	25 266	4 755	20 511
Faux document administratif	8 508	136	8 372
Faux documents d'identité	3 593	87	3 506
Faux documents concernant la circulation des véhicules	2 604	34	2 570
Autres faux documents administratifs	2 311	15	2 296
Infraction à la législation du travail	13 170	69	13 101
Travail clandestin	10 037	49	9 988
Emploi d'étranger sans titre de travail	2 843	20	2 823
Marchandage - prêt de main d'œuvre	290	0	290
Autres infractions	6 353	73	6 280
Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	892	9	883
Délits des courses et des jeux	514	2	512
Délits interdiction de séjour et de paraître	147	3	144
Atteintes à l'environnement	2 265	29	2 236
Chasse et pêche	1 708	24	1 684
Proxénétisme	827	6	821
Autres infractions	152 101	14 607	137 494

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau B. Part des mis en cause selon l'âge en 2009 (%).

	Total des mis en cause	Mineurs	Majeurs
TOTAL	100,0	18,3	81,7
Atteintes aux biens	100,0	33,6	66,4
Vols sans violence	100,0	32,7	67,3
Vols spécialisés	100,0	31,6	68,4
Vols liés aux véhicules à moteurs	100,0	37,3	62,7
Vols d'automobiles	100,0	34,3	65,7
Vols à la roulotte	100,0	35,4	64,6
Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	100,0	25,3	74,7
Vols de véhicules motorisés à 2 roues	100,0	55,6	44,4
Vols de véhicules de transport avec fret	100,0	16,1	83,9
Cambriolages et vols avec entrée par ruse	100,0	33,0	67,0
Cambriolages de locaux d'habitations principales	100,0	33,2	66,8
Cambriolages de résidences secondaires	100,0	33,8	66,2
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	100,0	33,5	66,5
Cambriolages d'autres lieux	100,0	23,8	76,2
Vols avec entrée par ruse en tous lieux	100,0	44,5	55,5
Vols simples	100,0	26,1	73,9
Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)	100,0	33,3	66,7
Vols à la tire	100,0	52,8	47,2
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	100,0	23,7	76,3
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	100,0	40,8	59,2
Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)	100,0	27,4	72,6
Vols à l'étalage	100,0	31,4	68,6
Vols simples sur chantier	100,0	13,2	86,8
Vols simples sur exploitations agricoles	100,0	9,6	90,4
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	100,0	16,6	83,4
Vols avec violence	100,0	43,4	56,6
Vols avec arme	100,0	23,2	76,8
Vols à main armée	100,0	9,4	90,6
Vols à main armée contre des établissements financiers	100,0	24,2	75,8
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	100,0	31,3	68,8
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	100,0	11,8	88,2
Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	100,0	30,3	69,7
Autres vols à main armée	100,0	36,2	63,8
Vols avec armes blanches	100,0	22,6	77,4
Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	100,0	15,7	84,3
Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	100,0	44,1	55,9
Autres vols avec armes blanches	100,0	49,0	51,0
Vols violents sans arme	100,0	20,9	79,1
Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	100,0	15,3	84,7
Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	100,0	54,0	46,0
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	100,0	50,2	49,8
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	100,0	36,5	63,5
Destructions, dégradations	100,0	47,6	52,4
Destructions et dégradations de biens publics	100,0	55,5	44,5
Incendies volontaires de biens publics	100,0	44,5	55,5
Attentats à l'explosif contre des biens publics	100,0	25,8	74,2
Destructions et dégradations de biens publics (hors attentats, incendies)	100,0	27,9	72,1
Destructions et dégradations de biens privés	100,0	21,7	78,3
Attentats à l'explosif contre des biens privés	100,0	35,3	64,7
Incendies volontaires de biens privés	100,0	53,7	46,3
Destructions et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés)	100,0	30,5	69,5
Destructions et dégradations de véhicules privés	100,0	28,1	71,9
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	100,0	19,0	81,0
Autres violences crapuleuses	100,0	3,6	96,4
Homicides pour voler et à l'occasion de vols	100,0	2,1	97,9
Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	100,0	5,1	94,9
Règlements de compte entre malfaiteurs	100,0	4,7	95,3
Prises d'otages à l'occasion de vols	100,0	0,0	100,0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Suite Tableau B. Part des mis en cause selon l'âge en 2009 (%).

Violences physiques non crapuleuses	100,0	19,4	80,6
Coups et violences volontaires non mortels	100,0	17,9	82,1
Homicides, tentatives ou violences volontaires suivies de mort	100,0	5,8	94,2
Homicides pour d'autres motifs	100,0	3,7	96,3
Tentatives homicides pour d'autres motifs	100,0	6,0	94,0
Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	100,0	21,7	78,3
Coups et blessures volontaires suivis de mort	100,0	7,3	92,7
Prises d'otages non crapuleuses et sequestrations	100,0	6,9	93,1
Prises d'otages dans un autre but	100,0	0,0	100,0
Séquestrations	100,0	6,9	93,1
Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.	100,0	38,8	61,2
Violences à dépositaires de l'autorité	100,0	21,0	79,0
Violences sexuelles	100,0	25,1	74,9
Violences sexuelles sur des mineurs	100,0	23,4	76,6
Viols sur des mineur(e)s	100,0	3,3	96,7
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	100,0	39,3	60,7
Violences sexuelles sur des majeurs	100,0	26,5	73,5
Viols sur des majeur(e)s	100,0	6,3	93,7
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	100,0	35,5	64,5
Menaces ou chantages	100,0	15,4	84,6
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	100,0	43,6	56,4
Menaces ou chantages dans un autre but	100,0	11,9	88,1
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	100,0	4,8	95,2
Délinquance astucieuse	100,0	5,4	94,6
Escroqueries et abus de confiances	100,0	5,4	94,6
Chèques et cartes de crédit (dont falsifications et usages)	100,0	6,4	93,6
Falsification et usages de chèques volés	100,0	4,8	95,2
Falsification et usages de cartes de crédit	100,0	15,1	84,9
Infractions à la législation sur les chèques	100,0	0,7	99,3
Faux en écriture	100,0	0,9	99,1
Faux en écriture publique et authentique	100,0	0,6	99,4
Autres faux en écriture	100,0	0,9	99,1
Fausse monnaie	100,0	9,1	90,9
Infractions économiques et financières (hors législation du travail)	100,0	2,0	98,0
Contrefaçons	100,0	7,4	92,6
Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	100,0	7,9	92,1
Contrefaçons littéraires et artistique	100,0	4,2	95,8
Délits économiques et financiers	100,0	1,1	98,9
Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	100,0	0,1	99,9
Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	100,0	0,2	99,8
Achats et ventes sans factures	100,0	1,6	98,4
Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	100,0	0,3	99,7
Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	100,0	0,0	100,0
Fraudes fiscales	100,0	0,1	99,9
Autres délits économiques et financiers	100,0	3,6	96,4
Infractions révélées par l'action des services	100,0	11,4	88,6
Recels	100,0	27,2	72,8
Infractions à la législation des stupéfiants	100,0	13,0	87,0
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	100,0	7,9	92,1
Usage-revente de stupéfiants	100,0	13,2	86,8
Usage de stupéfiants	100,0	13,5	86,5
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	100,0	12,0	88,0
Infraction à la police des étrangers	100,0	3,7	96,3
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	100,0	3,9	96,1
Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers	100,0	0,4	99,6
Autres infractions à la police des étrangers	100,0	0,7	99,3
Port ou détention d'arme prohibée	100,0	18,8	81,2
Faux document administratif	100,0	1,6	98,4
Faux documents d'identité	100,0	2,4	97,6
Faux documents concernant la circulation des véhicules	100,0	1,3	98,7
Autres faux documents administratifs	100,0	0,6	99,4
Infraction à la législation du travail	100,0	0,5	99,5
Travail clandestin	100,0	0,5	99,5
Emploi d'étranger sans titre de travail	100,0	0,7	99,3
Marchandage - prêt de main d'œuvre	100,0	0,0	100,0
Autres infractions	100,0	1,1	98,9
Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	100,0	1,0	99,0
Délits des courses et des jeux	100,0	0,4	99,6
Délits interdiction de séjour et de paraître	100,0	2,0	98,0
Atteintes à l'environnement	100,0	1,3	98,7
Chasse et pêche	100,0	1,4	98,6
Proxénétisme	100,0	0,7	99,3
Autres infractions	100,0	9,6	90,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ